

Comité départemental de la Fédération Française d'Aïkido et de Budo du Loiret
Association Loi 1901, déclarée en préfecture du Loiret le 17 mars 1986 sous le numéro 9087.

Siège social :
Chez Alain Cointault
8 avenue de Quebec
45000 Orléans

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 SEPTEMBRE 2013

Le 5 septembre 2013 à 20h15

Les membres de l'association dénommée Comité départemental de la Fédération Française d'Aïkido et de Budo du Loiret dont le siège social est le 8 avenue de Quebec à Orléans se sont réunis en assemblée générale au Palais des Sports d'Orléans, sur convocation du Président par mail.

Il a été dressé une feuille de présence pour s'assurer du quorum.

L'assemblée générale procède à la désignation de son bureau de séance :
M. FLORIAN Pierre est désigné en qualité de Président de séance et M. BAUDET Frédéric en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés permettent que l'assemblée puisse valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- 1- Réactivation du comité départemental
- 2- Election d'un bureau
- 3- Modification de l'article 1 des statuts
- 4- Questions diverses

Le Président donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant s'exprimer.

La discussion étant close, le Président met successivement aux voix les résolutions et délibérations suivantes :

- 1- Résolution portant sur la réactivation du comité départemental
L'assemblée s'est prononcée favorablement à l'unanimité. Le comité départemental est donc considéré comme réactivé dans son fonctionnement et ses objectifs statutaires.
- 2- Election d'un bureau
L'assemblée s'est prononcée favorablement à l'unanimité des candidatures proposées et le bureau est constitué de la sorte :
 - Président : FLORIAN Pierre , résidant au 679 rue de la Source 45160 OLIVET – Ingénieur
 - Vice Président : LACOUR Philippe, résidant au 60 rue Saint Michel 45470 LOURY- Chef de projet IT
 - Secrétaire : MARION Nadia née, résidant au 37B rue des Colombiers 45700 VILLEMANDEUR- Professeur.
 - Trésorier : BAUDET Frédéric , résidant au 9 rue des Dahlias 45130 SAINT AY – Technicien travaux publics

- Membre du bureau : BARNIER Dominique, résidant au 84 avenue du Général de Gaulle, 45200 MONTARGIS - retraité.

L'attribution des fonctions a été décidée par les susnommés.

Le changement de siège social est approuvé. Il sera déclaré au domicile du Président.

L'assemblée charge le nouveau bureau de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires pour la remise en fonctionnement du comité départemental, notamment le dépôt de déclaration modificative en préfecture.

3- Résolution portant sur la modification de l'article 1 des statuts

L'assemblée s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur la modification de l'article 1 qui sera rédigé dorénavant comme suit :

Article 1^{er} :

Il est créé une association dite « Comité départemental d'Aikido du Loiret », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 , par les lois et règlements en vigueur et notamment ceux régissant l'organisation du sport, et par les présents statuts.

Sa durée est illimitée.

Son siège social et de gestion est fixé par le bureau, avec information des membres de l'association par tous moyens appropriés : courrier, mail, information en assemblée.

4- Questions diverses

a. Actions prévues pour la saison 2014/2015:

- i. - Organiser des stages pour les jeunes pratiquants et les adultes débutants
- ii. - Aider les futurs encadrants dans leur formation
- iii. - Organiser des stages secourisme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président

Le secrétaire de séance